

La chronologie de l'affaire Strauss-Kahn

Source : Le Monde, www.lemonde.fr

Date de publication : 01/07/2011

Dans l'après-midi du vendredi 13 mai, Dominique Strauss-Kahn se présente à la réception de l'hôtel Sofitel de la 44e Rue, dans Manhattan, à New York, et prend une suite à 3 000 dollars (2 000 euros) la nuit, qu'il obtient pour 525 dollars (360 euros), selon une source policière. La suite 2806 comprend un hall d'entrée, une chambre, une salle de réunion et un salon.



Samedi 14 mai

Vers midi (18 heures à Paris), une femme de chambre de 32 ans entre dans la suite occupée par Dominique Strauss-Kahn. Selon la plainte déposée par l'accusation, c'est à ce moment-là que se déroule l'agression dont est accusé le directeur général du Fonds monétaire international (FMI). La femme de chambre parvient à sortir de la chambre et signale l'incident. Dominique Strauss-Kahn quitte la suite, et selon ses avocats, il déjeune ensuite en compagnie de sa fille dans un restaurant proche du Sofitel.

La sécurité du Sofitel alerte la police, selon une source proche de l'enquête. Vers 14 h 15, Dominique Strauss-Kahn se rend à l'aéroport international John F. Kennedy pour embarquer à bord d'un vol Air France à destination de Paris. Selon la défense, il a réservé un siège à bord de ce vol "approximativement une semaine plus tôt".

Quelques minutes avant le décollage, la police du Port Authority of New York & New Jersey, qui gère notamment les aéroports du secteur, monte à bord de l'appareil dans lequel se trouve Dominique Strauss-Kahn et l'interpelle. DSK sort de l'avion et les autorités portuaires le remettent à des enquêteurs de la police new-yorkaise. Le directeur général du FMI ne fait aucune déclaration et réclame un avocat. Il est transféré à la Special Victims Unit, une unité spéciale qui enquête sur les crimes à caractère sexuel.

Dimanche 15 mai

Dominique Strauss-Kahn est inculpé d'agression sexuelle, tentative de viol et séquestration. Il passe la nuit dans une cellule de la Special Victims Unit (SVU). Pendant l'après-midi, la femme de chambre arrive au siège de la SVU. Elle identifie Dominique Strauss-Kahn comme étant son agresseur lors d'une "séance classique d'identification au milieu d'autres personnes", précise un porte-parole de la police new-yorkaise. Tard le soir, menottes aux poignets, DSK est emmené au Kings County Hospital de New York, à Brooklyn, où il est examiné par des experts médico-légaux spécialisés dans les affaires d'agression sexuelle. Il est ensuite transféré au dépôt du palais de justice de Manhattan.



Lundi 16 mai

A la mi-journée, la juge Melissa Jackson refuse la demande de libération sous caution et ordonne le placement en détention de Dominique Strauss-Kahn. Il est transféré à la prison de Rikers Island.

Mercredi 18 mai

Dominique Strauss-Kahn démissionne de son poste de directeur général du FMI. "Je démens avec la plus grande fermeté possible toutes les allégations portées à mon encontre", écrit-il dans sa lettre de démission.

Jeudi 19 mai

Le juge Michael Obus accorde à l'ancien ministre socialiste une libération sous caution. Son montant est fixé à un million de dollars (700 000 euros), avec un dépôt de garantie de cinq millions de dollars (3,4 millions d'euros). Dominique Strauss-Kahn sera assigné à résidence vingt-quatre heures sur vingt-quatre et devra porter un bracelet électronique. Un grand jury confirme son inculpation.

Vendredi 20 mai

Dominique Strauss-Kahn quitte Rikers Island et s'installe à titre provisoire dans un appartement sur Broadway, à proximité de Wall Street et de Ground Zero.

Lundi 23 mai

Dans une lettre adressée aux fonctionnaires du FMI, Dominique Strauss-Kahn se dit confiant, assure que la vérité éclatera et qu'il sera innocenté.

Mercredi 25 mai

Dominique Strauss-Kahn s'installe dans une maison de ville du quartier de Tribeca. Le loyer mensuel est estimé à 50 000 dollars (34 000 euros).

Lundi 6 juin

Comme attendu, Dominique Strauss-Kahn plaide non coupable lors d'une nouvelle audience judiciaire.

Jeudi 30 juin

Le New York Times affirme que les accusations portées contre Dominique Strauss-Kahn sont sur le point de s'effondrer. Une nouvelle audience, impromptue, devant le juge Michael Obus est programmée le lendemain.



Vendredi 1er juillet

A l'issue d'une audience de dix minutes, le juge annule l'assignation à résidence de Dominique Strauss-Kahn et ordonne la restitution du versement de la caution de 6 millions de dollars (4 millions d'euros) – dont un million en espèces – qui lui avait permis de ne plus dormir en prison. Ce revirement fait suite à une lettre des services du procureur Cyrus Vance listant une série d'éléments de nature à entacher la crédibilité de la femme de chambre, Nafissatou Diallo. La prochaine audience reste fixée au 18 juillet.

Lundi 4 juillet

Après avoir hésité à le faire mi-mai, la journaliste et écrivaine Tristane Banon annonce qu'elle va porter plainte contre Dominique Strauss-Kahn pour tentative de viol en 2003. Les avocats de Dominique Strauss-Kahn promettent en riposte une plainte pour dénonciation calomnieuse.

Vendredi 8 juillet

Le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire à la suite des accusations de Tristane Banon. Selon le New York Times, durant la nuit précédant son arrestation, Dominique Strauss-Kahn a invité, séparément, deux employées du Sofitel dans sa suite, ce qu'elles ont refusé. Des témoignages corroborés par des images des caméras de vidéosurveillance.

Lundi 11 juillet

Tristane Banon est entendue par les enquêteurs. L'audience de Dominique Strauss-Kahn est reportée au 1er août. Lors d'une conférence de presse, deux jours plus tard, son avocat William Taylor admet que de l'ADN (du sperme) a été retrouvé dans la chambre. Mais il "pense qu'il n'existe aucune preuve" d'un rapport sexuel forcé.

Mardi 19 juillet

L'un des avocats de Nafissatou Diallo, Kenneth Thompson, demande à être reçu, avec le défenseur de Tristane Banon, David Koubbi, par le procureur Cyrus Vance. L'entretien dure trois heures. David Koubbi indiquera avoir refusé de partager avec le procureur les éléments du dossier de sa cliente, et démentira qu'elle ait été convoquée pour témoigner dans la procédure américaine.

Lundi 25 juillet

Nafissatou Diallo sort de son silence. Dans des entretiens à l'hebdomadaire Newsweek et à la chaîne ABC, elle contre-attaque et détaille sa version des faits. Un de ses avocats annonce le dépôt d'une plainte au civil dans les prochains jours, en vue d'obtenir des dommages et intérêts.

Mardi 26 juillet

Les avocats de Dominique Strauss-Kahn acceptent un nouveau report, au 23 août, de l'audience qui avait été programmée le 18 juillet puis le 1er août. "Nous comprenons que le procureur continue d'enquêter. Nous espérons que, d'ici le 23 août, il conclura à un non-lieu", déclarent-ils. Si l'audience est maintenue, elle devrait permettre au juge de donner une date pour le dépôt des motions des deux parties (défense et accusation) et une date théorique pour l'ouverture du procès.

Mercredi 27 juillet

Nafissatou Diallo se rend au bureau du procureur de New York.

Lundi 8 août

Nafissatou Diallo dépose plainte au civil contre Dominique Strauss-Kahn pour obtenir des dommages et intérêts après "l'agression violente et sadique" dont elle aurait été victime. La plainte de la femme de chambre de 32 ans d'origine guinéenne évoque "le versement de dommages et intérêts d'un montant à déterminer lors du procès", en réparation de préjudices moraux et physiques.

Mardi 16 août

L'Express publie le rapport médical de Nafissatou Diallo, établi peu après son agression sexuelle présumée par Dominique Strauss-Kahn, et qui impute ses blessures à un viol. Le document inclut dans la dernière page un schéma de la zone vaginale de la victime, relevant l'existence d'un traumatisme.

Les avocats de Dominique Strauss-Kahn ripostent. "La conclusion du rapport de l'hôpital est basée presque exclusivement sur les propos [de la victime présumée] qui a prouvé de manière répétée qu'elle n'était pas crédible", écrivent William Taylor et Benjamin Brafman dans un communiqué. Quant aux "descriptions physiques" de la plaignante, "[ce] ne sont pas du tout des blessures et [elles] peuvent avoir été provoquées par de nombreuses autres causes qu'une agression sexuelle, y compris un rapport sexuel consenti plusieurs jours avant l'incident", estiment les avocats de DSK.

Vendredi 19 août

Citant des sources proches du dossier, deux journaux américains, le Wall Street Journal et le Daily Beast, affirme que des discussions secrètes ont eu lieu entre les avocats de Dominique Strauss-Kahn et ceux de Nafissatou Diallo dans les dernières semaines de juin en vue d'un accord financier contre le classement de l'affaire. Kenneth Thompson, l'avocat de Mme Diallo, dément vigoureusement ce qu'il qualifie d'"allégations".

Dimanche 21 août

Le New York Post affirme que le procureur chargé de l'affaire DSK, Cyrus Vance, demandera mardi 23 août au juge d'abandonner toutes les poursuites contre l'ancien patron du FMI.